

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2024

RÉDUCTION ET ENCADREMENT DES FRAIS BANCAIRES SUR SUCCESSION - (N° 2056)

Tombé

AMENDEMENT

N° CF26

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE UNIQUE

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« paiement »

le mot :

« dépôt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision qui coordonne la première et la dernière phrase du second alinéa de la présente proposition de loi.